

REÇU LE :

20 DEC. 2011

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LIVAROT**SOUS-PRÉFECTURE  
DE LISIEUX**Délibération N° 6/15/12/11  
Assemblée Plénière du 15 décembre 2011**

Membres afférents au Conseil : 65

Date convocation : 07/12/11

Membres en exercice : 65

Date d'affichage : 07/12/11

Qui ont pris part à la délibération : 45 + 13 pouvoirs

Le 15 décembre 2011 à 19H30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Livarot, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle des Fêtes de Livarot sous la présidence de M. Sébastien LECLERC. Conformément à l'article L.2121-18 du C.G.C.T, la séance a été publique.

**Étaient présents** : Mr LECLERC Sébastien, Mr LALLIER Didier, Mr BLIN François, Mme CAVROIS Fanny, Mr GUILLEMOT Philippe, Mr DE BOEVER Antoine, Mr LEMARCHAND Xavier, Mr BLIN Jean-Louis, Mr GERET Raymond, Mme LEVEQUE Françoise, Mr TOUTAIN Philippe, Mr COISEL Henri, Mr RETOUT Michel, Mr TOUZE Hubert, Mme STALMANS Marie-Thérèse, Mr SICAT Daniel, Mr FROMAGE Benoît, Mr YONNET René, Mme BISSON Elisabeth, Mr BENARD Jean-Claude, Mr DENIS Paul, Mr SAINT MARTIN Jean-Paul, Melle ADAM Claude, Mme JEAN Brigitte, Mr HUET Louis, Mr VANDAMME Marcel, Mr FOUQUET Mickaël, Mr DELUGAN Gérard, Mme CAUDRON Danièle, Mme JAMES Marie-Christine, Mme LEBOURGEOIS Marie-Jeanne, Mme MICHEL Jacqueline, Mme PIARD Elisabeth, Mr SIMON Lionel, Mr WATTEYNE Jean-Pierre, Mr VREL Joël, Mr JULIEN Michel, Mr STALMANS Mickaël, Mr BAUCHET Roland, Mr PITARD Michel, Mr BELLOCHE Sylvain, Mr FOSSE Michel, Mr GAUMER Denis, Mr BELLAIS Patrice, Mr GUICHARD Yannick.

**Absents ayant donné pouvoirs** : Mr CORU Michel à Mr LALLIER Didier, Mr VIGAN Philippe à Mr DELUGAN Gérard, Mr GAUBERT André à Mr BELLOCHE Sylvain, Mr MAHEUX Guy à Mr YONNET René, Mr DUBOIS Régis à Mr FOUQUET Mickaël, Mme HOUEIX Simone à Mme LEVEQUE Françoise, Mr GALLOIS Laurent à Mr TOUTAIN Philippe, Mme FOURE Estelle à Mr VREL Joël, Mr LEBOURGEOIS Gilles à Mr GUILLEMOT Philippe, Mr LOZAHIC François à Mme LEBOURGEOIS Marie-Jeanne, Mme NOEL Simone à Mr LECLERC Sébastien, Mme OLIVIER Hélyette à Mr SIMON Lionel, Mme HENRY Patricia à Mme CAVROIS Fanny .

**Absents excusés**: Mr GILAS François, Mme VINCENT Léone, Mr LETELLIER Maurice, Mme GIOT Nadine, Mme BAUMY-LECLERC Brigitte, Mr CALAIS Michel, Mr DEBRAS Gwennaël.

Mme CAUDRON Danièle a été nommée secrétaire de séance.

**6. Adoption d'une motion de soutien au projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie (projet LNPN cahier d'acteurs de PAE)**

Le débat public sur la Ligne Nouvelle Paris-Normandie a débuté le 3 octobre dernier pour quatre mois. Il doit permettre au public de s'informer sur le projet et d'exprimer ses observations. Pour assurer la diffusion de l'information, différents moyens sont utilisés : site Internet, réunions publiques (dont une à Lisieux le 10 novembre dernier), supports de communication...

Les personnes morales peuvent exprimer leur position à travers un cahier d'acteurs. Pour donner plus de poids à cette expression et montrer l'unité du Pays d'Auge dans ce dossier, il a été souhaité l'élaboration, sous l'égide de Pays d'Auge Expansion, d'un cahier d'acteurs unique, expression commune de l'ensemble des acteurs du Pays d'Auge.

Les raisons de soutenir ce projet sont multiples :

- ce projet est indispensable pour mettre en œuvre un programme d'aménagement stratégique pour l'avenir de la France, à savoir le développement de l'axe Seine et l'ouverture du bassin parisien vers le littoral,
- ce projet est indispensable pour activer le potentiel de développement des régions normandes grâce, d'une part au rapprochement de la région parisienne et, d'autre part, à la bonne connexion des métropoles normandes entre elles,
- ce projet est indispensable pour améliorer la qualité du service ferroviaire (en régularité, en fréquence...) entre la Normandie et le reste du monde (Paris, La Défense, Roissy, grandes villes françaises et capitales européennes),
- ce projet est indispensable pour rendre le train plus compétitif sur tous les types de trafics (professionnels, touristiques, voyages d'agrément...), grâce à une diminution significative des temps de parcours sur des trajets qui restent encore aujourd'hui majoritairement réalisés en véhicule individuel,
- ce projet est indispensable pour permettre, grâce notamment aux voies libérées, le développement du fret à destination et depuis le port du Havre,
- ce projet est donc indispensable pour promouvoir les modes de transports non polluants pour les voyageurs comme les marchandises.

De par leur situation géographique, le Pays d'Auge et la Communauté de Communes du Pays de Livarot sont au cœur de ces différents enjeux, en tant qu'interfaces des deux régions normandes et parties prenantes du développement de l'Estuaire de la Seine. Comme le démontrent déjà les différentes actions engagées, ce sont des territoires qui préparent au mieux leur avenir.

Sur proposition du Président,  
Le Bureau entendu,

Considérant l'intérêt national et l'importance stratégique du projet de ligne nouvelle pour notre région ;

Considérant les atouts du Pays d'Auge mis en valeur par le cahier d'acteurs commun ;

Considérant le potentiel de croissance des modes de transport collectif, à destination et depuis le Pays d'Auge, à titre professionnel, touristique ou de loisirs ;

Rappelant l'importance de la desserte des villes de taille intermédiaire, pour garantir un bon maillage territorial ;

Rappelant la situation centrale de Lisieux qui lui permet d'être au cœur de nombreux enjeux d'avenir en tant que carrefour des deux Normandie et acteur du développement de l'Estuaire de la Seine ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- Soutient le cahier d'acteurs du Pays d'Auge rédigé par l'association « Pays d'Auge Expansion»;
- Réaffirme son engagement en faveur de ce projet de Ligne Nouvelle Paris-Normandie, pour les différentes raisons décrites dans le cahier d'acteurs du Pays d'Auge et dans la présente motion ;
- Réaffirme la nécessité d'accompagner cette nouvelle infrastructure ferroviaire par un renforcement des liaisons routières, notamment entre Pont l'évêque, Lisieux et l'autoroute A28, près d'Orbec;
- Confirme son attachement à l'utilisation de la gare actuelle de Lisieux, pour desservir le Pays d'Auge de manière performante et substantiellement améliorée par rapport à l'existant ;
- Rappelle que ce projet a une cohérence d'ensemble, qu'il doit donc être réalisé et financé selon un montage global ;
- Demande que la présente motion soit insérée au débat public.

La délibération, mise en vote à main levée, est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour épuisé, la séance est levée, le registre signé après lecture.  
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations,  
Fait à Livarot le 19 décembre 2011.

Le Président,  
Sébastien LECLERC

  


Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-préfecture de Lisieux

Le .....  
Et publication ou notification  
du .....

